

Vos besoins



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- Veuillez cocher la case correspondante à vos besoins dans la grille de tarification
- Dans le tableau des équipements veuillez nous indiquer la liste des biens à assurer avec leurs valeurs

DOCUMENTS À NOUS FOURNIR :

1. Carte d'identité et/ou permis recto/verso
 2. Facture d'achat des équipements à assurer indiqués dans la liste
- Les garanties prendront effet à réception de l'intégralité des documents accompagnés du règlement de la prime par chèque ou par virement sur IBAN FR81 3000 2004 5500 0044 5000 Q89 BIC CRLYFRPP



GRILLE DE TARIFICATION

VALEUR ASSURÉE	GARANTIE STANDARD		AVEC GARANTIE EN HABITATION	
	Montant	Case	Montant	Case
DE 100 € À 1.000 €	80€ TTC	<input type="checkbox"/>	125€ TTC	<input type="checkbox"/>
DE 1.001 € À 5.000 €	170€ TTC	<input type="checkbox"/>	230€ TTC	<input type="checkbox"/>
DE 5.001 € À 10.000 €	290€ TTC	<input type="checkbox"/>	375€ TTC	<input type="checkbox"/>
DE 10.001 € À 15.000 €	400€ TTC	<input type="checkbox"/>	500€ TTC	<input type="checkbox"/>

Y compris frais de dossier

Si la valeur assurée est supérieure à 15 000 € veuillez nous contacter

Objet du contrat

GARANTIES

COUVERTURE EN UTILISATION	COUVERTURE EN STOCKAGE
Les dommages matériels survenus accidentellement	
Les vols commis par effraction ou agression L'incendie, La foudre, Explosion, Grêle, Tout évènement climatique.	Les vols commis par effraction ou agression L'incendie, La foudre, Explosion, Grêle, Dégâts des eaux Tempête, Catastrophes naturelles.

EXCLUSIONS :

- ↳ Tout objet non fixe ou n'appartenant pas à la structure de l'aménagement assuré.
- ↳ Tout objet non nommé dans la liste des équipements assurés

ZONE GEOGRAPHIQUE

France métropolitaine, Monaco, EEE, Suisse, UK, Pays Balkans, Maroc, Tunisie

RÈGLEMENT LORS D'UN SINISTRE

La vétusté sur les biens assurés est fixée à 10 % par an, avec un maximum de 50 %

La franchise est fixée à 10 % du montant du sinistre avec un minimum de 50 € et un maximum de 250 € après déduction de la vétusté.

Qui sommes nous ?

Courtier spécialisé dans l'assurance de loisirs depuis 30 ans, nous couvrons les risques suivants :

Pour les particuliers :

- Camping-car
- Camping-car poids lourd
- Plaisance
- Péniche habitable

Pour les professionnels :

- Flotte de location
- Garages
- Concessions
- RC professionnelle

Et désormais nous assurons les risques Assurance de tentes de toit et aménagements souscrit auprès de HELVETIA

Scannez-moi pour obtenir vos devis



Vos coordonnées

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ASSURÉS

ÉQUIPEMENTS	VALEUR
TOTAL	

À NOUS RETOURNER PAR VOIE POSTALE
OU PAR MAIL

Fait le :

Signature :



Où nous contacter ?

Cabinet ASSUR'LOISIRS - Groupe EAT

SAS au capital de 106.200 € RCS Paris 433 522 554 00016
Inscrit ORIAS n°07008294 Site web ORIAS : www.oriass.fr

📍 99 rue Lemer cier, 75017 PARIS

☎ 01.46.27.15.01

✉ assurloisirs@groupeeat.fr



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE MAIS
DONNEZ-MOI PLÛTÔT À UN AMI

Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR
4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris CEDEX 09
Toutes les images proviennent de l'intelligence artificielle



**ASSURANCES TENTES DE TOIT,
ACCESSOIRES,
RACKS, AMENAGEMENTS AMOVIBLES
POUR LES LOISIRS**